



Mairie de LOMBERS

Place du Village ♦_ 81120 LOMBERS
Téléphone (bureau) 05 63 55 53 08 ♦_ Fax 05 63 55 65 25

REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE DE LOMBERS

ARTICLE 1 : La gestion de la cantine est municipale.

ARTICLE 2 : Toute personne qui aura une relation directe ou indirecte avec la cantine devra respecter ce règlement.

ARTICLE 3 : Les enfants seront acceptés s'ils sont autonomes. C'est au personnel municipal et aux enseignants qu'il appartiendra de juger de cette autonomie. Une période probatoire de 15 jours sera instituée.

ARTICLE 4 : L'enfant devra avoir une serviette de table marquée à son nom et pour ceux de la maternelle, elle sera munie d'un élastique autour du cou pour une meilleure tenue. L'élève devra respecter le matériel mis à sa disposition (tables, chaises, vaisselle...). Il sera tenu d'obéir aux personnes qui l'entourent dans la cantine. Il devra respecter son propre règlement (affiché dans la cantine) et cité en article 5.

ARTICLE 5 : Règlement propre à l'enfant :

- Bien se tenir à table
- Parler à voix basse
- Ne pas gaspiller la nourriture
- Respecter les adultes
- Respecter autrui (ses copains)
- Respecter le matériel.

ARTICLE 6 : Tout enfant qui ne respectera pas le règlement recevra un avertissement du Maire de LOMBERS. Au troisième avertissement, la mise à pied pourra être décidée par la commission communale des affaires scolaires.

ARTICLE 7 : Le menu sera dressé pour 2 semaines par les personnes concernées et affiché en début de période à la salle de sports.

ARTICLE 8 : Les repas seront facturés aux familles en fin de bimestre (octobre; décembre, février, avril et juin) et seront payables à la Trésorerie de Réalmont.

Pour les enfants prenant régulièrement le repas à la cantine suivant un planning définit en début d'année scolaire le tarif sera de 2,22 € le repas. En cas d'absence ou de maladie de 4 jours consécutifs ou plus, les repas non pris ne seront pas facturés.

Pour les enfants mangeant occasionnellement à la cantine, le tarif sera de 3,40 € le repas.

Je soussigné(e) M. ou Mme

.....

adresse.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement de la cantine scolaire de Lombers.

Fait à Lombers, le
Signature des parents.